



PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL de la 3e réunion (ordinaire) du Conseil exécutif de l'Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR, tenue le samedi 1er août 2020, par vidéoconférence Zoom.

<u>Étaient présents :</u> Johanne Belisle Présidente Charles Guilbault Administrateur Céline Éthier Administratrice Carianne Lemire Administratrice <u>Observateurs / invités :</u> <u>Secrétaire :</u> Karine Samson Adjointe administrative	<u>Étaient absents :</u> Karine Martin* Administratrice Maryska Lacasse* Trésorière <u>Présences partielles :</u>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. Madame Johanne Belisle préside l'assemblée et Mme Karine Samson agit à titre de secrétaire.

1. Mot de bienvenue et ouverture d'assemblée

Madame Johanne Belisle préside l'assemblée et souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum et secrétariat d'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum.

Mme Karine Samson agit à titre de secrétaire

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel. Le varia est ouvert.

4. Adoption du procès-verbal de la 2e réunion (ordinaire) du CX de l'AGEHC

À l'unanimité des personnes présentes, le procès-verbal de la 2^e réunion, tenue le 12 juillet 2020, est adopté tel quel.

5. Planification de l'AGA

En prévision de l'Assemblée générale annuelle planifiée le 26 septembre 2020, l'adjointe administrative présente la proposition d'avis de convocation, d'ordre du jour et la documentation afférente : texte explicatif sur les modes de nomination et d'élection, description des associations de niveau 2.

Mot de bienvenue de la présidente : Johanne Belisle confirme qu'elle prononcera un mot de bienvenue, incluant un retour sur l'année. Elle y insistera particulièrement sur les effets de la COVID. L'adjointe administrative participera à la rédaction de l'allocution avec Johanne Belisle.

Présentation de la trésorerie : Considérant qu'il y a eu beaucoup de changements au niveau de la gestion de la trésorerie cette année (redressement de la fiscalité, tenue de livre à l'externe), il est important de présenter un résumé des travaux effectués. Les états financiers du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 et un budget du 31 mars 2020 au 31 mars 2021 doivent être adoptés à l'AGA. Considérant l'incertitude entourant la reprise des cours et des activités étudiantes en présentiel, le budget se concentrera sur les 6 prochains mois d'exercice. Johanne Belisle indique qu'elle travaillera un budget et un résumé de l'année en collaboration avec la trésorière, Maryska Lacasse pour présentation au conseil exécutif.

Modifications des Statuts et règlements généraux : Le document doit être déposé lors du CPÉ du 29 août et adopté à l'Assemblée générale annuelle du 26 septembre 2020. Le comité de révision se rencontre le 24 août 2020 afin de mettre en commun les opinions des associations étudiantes hors campus. L'adjointe administrative souligne qu'elle sollicitera l'attaché politique de la FAEUQEP pour avoir un regard externe et expert sur le document. Johanne Belisle demande qu'on s'informe aussi de la possibilité que la FAEUQEP fasse une présentation lors de la journée de travaux.

Nominations au CA de l'AGEHC : Il faut statuer sur le nombre de sièges réservés à chaque catégorie d'étudiants. La proposition actuelle est de prévoir un (1) représentant pour 250 membres d'une association de niveau 2. Johanne Belisle soulève le point que pour une région, il pourrait ne pas y avoir assez de sièges pour que chaque centre soit représenté. Elle s'inquiète de l'assimilation des petits centres. L'adjointe administrative explique que l'AGEHC n'a pas de contrôle sur les personnes nommées au conseil d'administration, puisque le mode de nomination relève de chaque association. C'est d'autant plus vrai maintenant que toutes les associations de niveau 2 ont été mises sur un pied d'égalité. D'ailleurs le modèle de restructuration a été proposé pour pallier le manque de relève dans les petits centres en réduisant les besoins de représentation. Si un centre n'est pas satisfait de sa représentativité, il peut en faire part à son association de niveau 2 pour une entente, puis à l'AGEHC pour de l'arbitrage, le centre peut aussi choisir de se constituer en association de niveau 2 pour s'assurer de sa représentativité.

Considérant la difficulté d'associer des étudiants à une région et l'évolution importantes de l'affluence des centres, le calcul des transferts devrait se faire au réel et non selon des projections. Au besoin, les arrangements devront être pris avec le service des finances et le STI afin de pouvoir isoler les groupes d'étudiants adéquatement.

Certains étudiants ne relèvent actuellement d'aucune association de niveau 2. Il y a donc du démarchage à faire auprès de ces populations étudiantes pour voir si elles souhaitent se constituer en association de niveau 2 ou se joindre à une association de niveau 2 régionale afin d'être représentées sur le conseil d'administration de l'AGEHC.

L'importance des réunions en présentiel est brièvement débattu pour conclure qu'il faut en prévoir quelques-unes par années, mais que le travail à distance favorise des réunions plus fréquentes. Il est décidé d'ajouter une mention explicite sur ce que représente l'implication dans la vie étudiante, notamment donner un aperçu du nombre de réunions en présence et à distance, sans s'y contraindre.

IL EST PROPOSÉ QUE :

- L'AGEHC prévoit dans ses SRG un mécanisme qui assure que chaque centre qui le désire puisse être représenté sur le CA. La proposition d'ajustements devra être soumise au comité de révision des SRG à la fin du mois d'août ;
- L'AGEHC se donne les moyens, en collaboration avec le département des finances et celui des technologies de l'information, pour calculer le nombre de membres et de crédits de chaque association de niveau 2 et ainsi procéder au transfert des cotisations au réel ;
- L'AGEHC fasse des démarches auprès des étudiants qui ne sont pas rattachés à un centre ou un campus et leur responsable de programme pour connaître leur intention à se faire représenter sur le conseil d'administration de l'AGEHC ;
- L'AGEHC poursuive la majorité de ses rencontres à distance, mais prévoit des occasions chaque année de se voir en personne.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Élections au CX de l'AGEHC : Le texte présentant le processus d'élection est révisé. Il est décidé d'apporter les changements suivants :

- Retirer les noms des candidats et les annoncer après la date limite de dépôt de candidature ;
- Indiquer la date limite pour le dépôt des candidatures au conseil exécutif.

L'ajout du formulaire de déclaration d'antécédents judiciaires au formulaire de candidature au conseil exécutif est brièvement débattu : certains sont d'avis qu'il s'agit d'un formulaire intrusif qu'il n'est pas nécessaire de demander à tous les candidats, d'autres sont d'avis qu'il serait dommage de recevoir une candidature et de constater ensuite que la personne n'est pas admissible.

- Le conseil exécutif mandate l'adjointe administrative pour vérifier la légalité et l'usage de cette pratique.

L'adjointe administrative invite les membres du conseil exécutif à faire une relecture des textes proposés et à fournir une photo individuelle des représentants étudiants.

6. **Projet de plan de travail 2020-2021**

Le projet de plan de travail 2020-2021 devra être mis à jour parallèlement au budget et sera donc discuté lors de la prochaine rencontre du conseil exécutif.

7. **Divers**

- 7.01. Rencontre avec M. Adel-Omar.Dahmane, Doyen des études

Johanne Belisle résume les dernières nouvelles du vice-rectorat aux études et à la formation.

Un guide d'accompagnement pour le retour en classe a été diffusé à tous les étudiants. Il est prévu que ce document évolue dans le temps au fil de l'évolution de la situation sanitaire. L'Université sera scrutée de près concernant l'application des règles. Johanne demande à chacun de prendre connaissance du guide et de faire ressortir les commentaires à transmettre au vice-rectorat. Par exemple, elle a proposé que soit ajoutée de l'information sur l'intervention auprès des dissidents aux directives.

La question est soulevée concernant l'obligation du micro et de la caméra lors des cours à distance. Le seul recours des étudiants est l'abandon du cours sans échec et avec remboursement des frais.

7.02. Implication d'étudiants en ressources humaines

Céline Éthier fait part d'une situation qu'elle rencontre actuellement concernant le recrutement. Des étudiantes en ressources humaines souhaitent s'impliquer à l'AGEHC, mais elles sont forcées de suivre des cours à Trois-Rivières et donc se retrouvent membres de l'AGE. Elles veulent dénoncer le fait que l'Université leur a fait miroiter que tout leur parcours pourrait se faire à Drummondville, mais que ce n'est pas le cas et elles en sont très frustrées. La situation qui incommode les étudiantes est directement liée au ballottage inlassable des étudiants hors campus entre l'AGE et l'AGEHC. L'avis général est qu'on ne peut se permettre de perdre des étudiants volontaires à cause de décisions administratives de l'UQTR. Il faut trouver un moyen pour permettre à ces étudiantes de poursuivre leur implication dans le hors campus et de faire valoir leur mécontentement concernant l'offre de cours hors campus.

La même situation se produit pour certains membres du conseil exécutif qui décident de prendre une pause d'étude à l'automne, il faut s'assurer qu'ils puissent poursuivre leur implication à l'AGEHC et sur les comités de l'UQTR tel que le CA et le CÉ.

- L'adjointe administrative est mandatée pour vérifier les modalités entourant l'implication à l'AGEHC et à l'UQTR: période de grâce sans être membre actif et/ou sans être étudiant actif.

7.03. Suivi sur les agendas / cahiers de notes

À la demande de Carianne Lemire, l'adjointe administrative résume l'état d'avancement du projet d'agenda. Notamment, les ajustements nécessaires ont été fait aux épreuves et le retard sera seulement d'une semaine. La qualité du travail du fournisseur n'est pas satisfaisante, mais grâce aux nombreuses itérations, le résultat est satisfaisant. Il a été décidé que l'envoi des agendas ne se fera pas systématiquement par la poste. L'envoi des aimants du PAÉ sera fait à tous et la lettre qui accompagne cet envoi proposera de commander le kit de la rentrée qui sera acheminé par courriel ou déposé à l'attention du membre dans le centre universitaire dont il relève. Le budget prévu pour l'acheminement des aimants est discuté. On demande à l'adjointe administrative de vérifier auprès de Postes Canada si c'est possible d'avoir un rabais sur l'envoi postal si on tri les envois par code postal et de s'assurer du poids des envois.

Carianne fait remarquer qu'il est peu probable que les étudiants de Longueuil se déplacent pour aller chercher le kit au cégep dans les circonstances actuelles et considérant l'étalement de la population étudiante sur le territoire. L'adjointe administrative présente le formulaire de commande, notamment la question sur le mode de remise (par la poste, au centre, autrement) et propose qu'on attende de voir les tendances dans les réponses avant de statuer.

7.04. Dossier en cours supérieure

Johanne Belisle fait un suivi sur le dossier à savoir que pour le clore, chaque membre concerné sur le conseil exécutif doit faire suivre une lettre signée (se référer au modèle développé par Marc Boivin). Elle demande également à Céline Éthier d'aller chercher des documents au bureau de l'avocate. Céline accepte, Johanne la mettra en contact avec la personne en temps et lieu.

7.05. Discussion concernant les bourses de la réunion du 12 juillet 2020

Carianne Lemire apporte le point concernant les bourses pour la réunion du 12 juillet 2020. Elle demande à tout le monde s'ils ont reçu un paiement le 14 juillet pour cette rencontre. Johanne Belisle confirme qu'il y a eu versement de 7 bourses d'une valeur de 250\$. Carianne rappelle qu'il avait été décidé que le paiement des bourses d'été devait être effectué à la fin du mois et au prorata de la présence effective dans les rencontres. Cela n'a pas été respecté, pourtant les consignes avaient été transmises clairement.

IL EST PROPOSÉ QUE :

- Le paiement du dernier versement de la bourse d'implication d'été soit fait à la fin du mois d'août, tel que voté lors de la réunion du CX du 12 juillet et que ce paiement reflète la participation réelle aux réunions du conseil exécutif au prorata des minutes de présence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.06. Discussions concernant les bourses de reconnaissance

Les bourses de reconnaissance 2019-2020, c'est-à-dire pour les sessions d'été 2019, d'automne 2019 et d'hiver 2020 doivent être remise lors de l'AGA. Le conseil exécutif discute de la façon de choisir les récipiendaires pour que la démarche soit simple, tout en évitant les conflits d'intérêts réels ou apparents.

IL EST PROPOSÉ QUE :

- La remise des bourses de reconnaissance soit ajoutée à l'ordre du jour de l'AGA;
- Le choix des récipiendaires se fasse par les pairs (étudiants d'une même AEL ou d'une même AEHC), à travers un vote électronique que l'adjointe administrative mettra en place sur réception de la liste complète des membres impliqués de la part du président de la région ou du centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.07. Tenue de livre à l'externe

Carianne Lemire se montre sceptique sur la pertinence de faire appel à l'externe pour ce service. Le sujet est débattu. Les arguments suivants sont formulés en défaveur de la tenue de livre externe : l'Association a relativement peu de transactions mensuelles (18 pour le mois de juillet), elle détient de l'expertise en comptabilité, les cotisations étudiantes pourraient être mieux utilisées, le mode d'entrée des transactions (une fois par 2 ou 3 mois) diminue les coûts, mais ne permet pas d'avoir un suivi en temps réel sur l'état des finances. Les arguments suivants sont formulés en faveur : les règlements prévoient un poste de Vice-présidence aux finances, ce qui va au-delà de la tenue de livre, à ce moment le VP a un rôle plus stratégique et moins technique, faire affaire avec un fournisseur externe peut

améliorer la continuité et l'uniformité de la saisie des postes budgétaires. Tout le monde est d'accord pour que la production des états financiers reste confiée à un fournisseur externe à court terme.

IL EST PROPOSÉ QUE :

- La tenue de livre soit de nouveau assumée par le poste de trésorerie dès que possible;
- Le changement n'entre en vigueur que lorsque le transfert de responsabilités aura pu se faire adéquatement, après l'élection du CA, en septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.08. Paie de l'adjointe administrative

L'adjointe administrative indique qu'elle n'a bénéficié que d'un mois de PCU et qu'elle a repris le travail à partir du mois de mai lorsque les affaires étudiantes ont repris. Elle indique que la trésorerie a besoin d'une résolution afin de pouvoir de nouveau rémunérer son travail.

IL EST PROPOSÉ QUE :

- L'adjointe administrative soit de nouveau rémunéré selon les modalités dans son contrat de travail et que les heures travaillées et non payées soient payées dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.09. Café étudiant

L'adjointe administrative propose de déposer rapidement un projet de reconnaissance d'association de niveau 3 pour le café étudiant de Drummondville. L'objectif est d'offrir une structure pour accueillir des étudiants qui voudraient s'impliquer. Cela permettra aussi d'aller chercher l'appui de la direction de l'Université envers les démarches.

IL EST PROPOSÉ QUE :

- Les documents nécessaires à la reconnaissance d'une association de niveau 3 pour le café étudiant de Drummondville soit développés rapidement afin de permettre l'élection des administrateurs lors de l'AGA de septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.10. Tournée nationale de l'Union des étudiants du Québec

Nous avons la confirmation de la date pour la rencontre avec l'UEQ, il s'agit du samedi 8 août à 9 h.

8. Clôture de l'assemblée

La prochaine rencontre de CX est prévue le 12 septembre 2020.



Karine Samson, secrétaire d'assemblée

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 12 septembre 2020.